



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

**Fonds belge pour la sécurité
alimentaire**

FBSA



Historique

- La loi du 3 octobre 1983
 “ Fonds de survie pour le Tiers Monde ”
- La loi du 9 février 1999:
 “Fonds belge de survie”
- La loi du 19 janvier 2010:
 **« Fonds belge pour la sécurité
 alimentaire »**

Pourquoi un nouveau fonds?

- Le budget de 250 Mio € était épuisé
- Adaptation à la situation actuelle en matière de
 - La situation de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne
 - L'évolution de la politique belge et la vision internationale sur la coopération au développement
- Volonté unanime du parlement belge de continuer d'agir pour améliorer la sécurité alimentaire
- Améliorer l'impact des activités en tenant compte des résultats de l'évaluation du 2^{ième} Fonds.

Caractéristiques du nouveau Fonds (1)

Budget

- Budget: 250 Mio € - donation de la Loterie Nationale
- Supplément de 18,5 Mio €/an pour 2010-2011 pour la transition venant du budget de la coopération

Caractéristiques du nouveau Fonds (2)

Adaptation à l'évolution de la situation

- **Situation alimentaire en Afrique subsaharienne** affectée par:
 - Conflits
 - Changement climatique
 - Développement socio-économique
- **Evolution dans la politique belge** en matière de coopération au développement:
 - Loi sur la coopération et contrats de gestion avec la CTB
 - Choix des pays partenaires;
 - Nouvelles stratégies
 - Modifications en appui aux ONG aux organisations multilatérales
 - Appui plus substantiel vers l'agriculture
- **Evolution dans la politique internationale** en matière de coopération au développement
 - Déclaration de Paris / Accra
 - Efficacité de l'aide
 - Projets ->SWAp ->aide budgétaire sectorielle ->aide budgétaire globale
 - UE : partage des tâches entre états-membres

Caractéristiques du nouveau Fonds (3)

- Volonté unanime du **parlement belge** pour continuer des activités pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne
- Cette volonté a été renforcée par le **gouvernement belge**, accordant un budget supplémentaire pour 2010-2011

Evaluation du 2^{ième} Fonds

L'évaluation du 2^{ième} Fonds constate:

- Les zones d'intervention ne sont pas toujours celles avec la plus grande insécurité alimentaire
- Les activités visent trop la réduction de la pauvreté et pas assez la sécurité alimentaire en particulier
- Les activités ne visent pas assez les plus vulnérables en matière de la sécurité alimentaire
- Un projet exécuté par une organisation partenaire spécialisée ne peut pas atteindre tous les résultats **multidimensionnels** dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Les dimensions de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est multidimensionnelle:

La sécurité alimentaire sensu stricto dépend de

- la **disponibilité suffisante** des denrées alimentaires
- **l'accessibilité financière et physique** à une alimentation, quantitativement et qualitativement, adéquate
- la **stabilité et la sécurité d'accès** aux denrées alimentaires **à tout moment** et **pour chacun**;
- la **qualité de l'alimentation** (y compris l'accès à l'eau potable), avec un niveau nutritionnel adéquat pour une vie saine et active

Spécificités particulières du Fonds

- **Multidimensionnel**
 - Production alimentaire:
 - exploitation familiale
 - Accès aux facteurs de production (terre, eau, ...)
 - Utilisation durable des ressources génétique
 - Accès permanent et durable pour tous (aussi pour les non producteurs)
 - Qualité de la nourriture
 - A travers les entités décentralisées et la société civile (p.e. organisations paysannes) + leur renforcement des capacités
 - Accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, ...)
 - Égalité des chances
 - Respect de l'environnement et tenant compte du changement climatique
 - Surmonter les chocs externes
- **Multi-acteurs** réalisant l'objectif dans le même programme, sous la coordination des autorités du pays partenaire responsables de la sécurité alimentaire
- **Ciblage zone et bénéficiaires**
 - D'où l'approche programme.
 - Appui budgétaire possible, mais au niveau local
- **Programmes à long terme : 5 ans renouvelable**

L'approche du FBSA est particulier pour la coopération belge : laboratoire expérimental

Multi-acteur

- Le 2^{ème} fonds était (et est) exécuté sous forme de **projets**, exécuté chaque fois par **une seule** organisation partenaire. Les organisations partenaires sont de 3 types: la **Coopération Technique Belge** (l'organisation qui exécute la coopération bilatérale de la Belgique), des **ONG belges** (avec leurs organisations partenaires sur place) et des **organisations des Nations Unies**. Chaque projet a des activités dans plusieurs domaines qui ne sont pas forcément tous des domaines dans lesquels l'organisation a un avantage comparatif.
- Le nouveau Fonds est exécuté sous forme de **programme** dans lequel **plusieurs** organisations partenaires travaillent **ensemble**, chaque organisation dans son domaine spécialisé et sous la coordination d'une instance nationale (ou locale) du pays partenaire responsable pour la sécurité alimentaire.

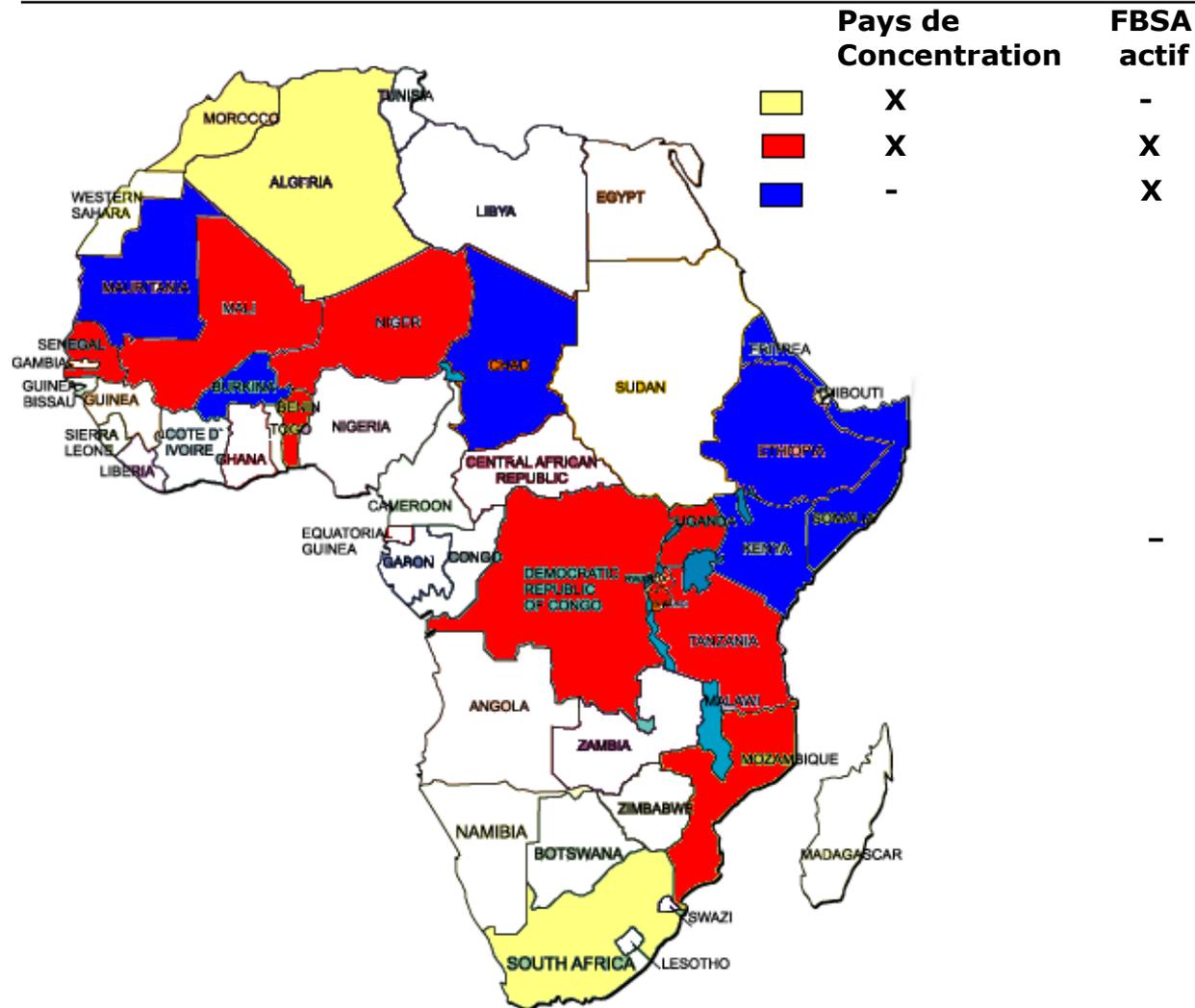
Ciblage

Le nouveau Fonds tient aussi compte de l'évaluation
du 2^{ième} Fond :

Les activités du 3^{ième} Fond se focalisent sur :

- la **sécurité alimentaire** des
- **plus vulnérables**
- dans les **zones avec la plus grande insécurité alimentaire,**
- de préférence dans les **pays de concentration** de la coopération belge en Afrique subsaharienne

Les pays où le FBSA intervient





Transition 2^{ième} vers 3^{ième} Fonds

- Deux programmes du 3^{ième} fonds sont en préparation au Mali et au Mozambique
- Projets du 2^{ième} fonds continuent jusqu'à leur fin et une prolongation avec une exit-fase est possible sous forme de projet mono-acteur. Un exemple : Renforcement du réseau de greniers de sécurité alimentaire des groupements Naam (Burkina Faso)



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement



Merci pour votre attention



Contact FBSA:
theofiel.baert@diplobel.fed.be